

DOMAINE ENERGIE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - AVEC MENTION (INITIAL)

TARIF PUBLIC : 689,00 € COUT HORAIRE : 19,69 € DUREE : 35 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Être capable d'élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste; Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode; Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser; Être en mesure de proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental; Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée.

CONTENU DU PROGRAMME

Conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021 dans le domaine DPE avec mention applicable en France Métropolitaine : Les généralités sur le bâtiment; La thermique du bâtiment; L'enveloppe du bâtiment; Les systèmes; les chaufferies; Les textes réglementaires; L'enveloppe du bâtiment; Les systèmes; Les textes réglementaires

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : illimité

PUBLIC VISE

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié.

PRE-REQUIS

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ;
- Soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.

MODALITES D EVALUATION

Examen de type questionnaire à choix multiple, Exercices pratiques, Quiz, Exercices sur plans; Modèles de rapport;

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Support digital sur plateforme Elearning, présentation sous forme de vidéos, format SCORM, diapositives commentées.

Matériel requis pour formations en distanciel :
- Ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet

MODALITES PEDAGOGIQUES

En Formation Ouverte à Distance (FOAD = Elearning)
Délai d'accès estimé : 48 heures

HORAIRES

Pour les formations en présentiel ou visio-conférence : Matin : 08h30 - 12h00 / Après-midi : 13h30 - 17h00

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

Attestation de formation avec succès

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivi par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 84 %

Taux de réponse : 56% (29 participants ont répondu / 23 n'ont pas répondu)